

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Nos conditions générales de vente sont contractuelles et forment un tout contractuel avec la commande / devis. Toute commande implique de la part du client l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales - que le client déclare parfaitement connaître - et la renonciation à ses propres conditions, sauf stipulation contraire dans le bon de commande ou devis.

Prise d'effet : cas général – Le contrat est formé à la signature du bon de commande ou devis par le client.

- Si le client est un particulier – Rétractation Le client bénéficie d'un droit de rétractation durant 14 jours à compter de la signature du devis joint aux présentes conditions. Il doit dans ce cas envoyer un courrier à MTP.

- Si le client est un particulier - Avant la signature du devis, le client doit indiquer par courrier recommandé avec accusé de réception s'il entend demander un prêt pour payer tout ou partie des prestations. A défaut, il est réputé ne pas avoir emprunté, et ne pourra pas se prévaloir des articles L.312-44 et suivants du Code de la consommation.

PRESTATIONS INCLUSES

Devis - Le devis liste l'ensemble des prestations incluses. Le fournisseur est libre d'en sous-traiter l'exécution

Mise à disposition - Le cas échéant, le client met à disposition du fournisseur l'eau, l'électricité, les aires de stockage et d'installation nécessaire pour la réalisation des prestations gratuitement.

DELAIS

Les délais de livraison sont indicatifs et non impératifs. Tout retard n'excédant pas six mois ne peut en aucun cas justifier ni le refus de la livraison d'une commande exécutée, ni une indemnité de retard.

LIVRAISON

Le client est tenu de vérifier immédiatement en quantité et en qualité la marchandise livrée. MTP n'a d'autre responsabilité que celle de reprendre purement et simplement les marchandises non-conformes.

Si dans les trois jours suivant la livraison, le client n'a pas émis d'observation écrite et dûment motivée, confirmée par lettre recommandée avec accusé de réception, aucune réclamation ni action ultérieure ne pourra être recevable.

La livraison doit faire l'objet d'un bon de livraison.

DOMMAGES SUR LES PRESTATIONS

Responsabilité - Le transfert de la garde et donc des risques s'opère dès la sortie d'un magasin MTP de la marchandise. Les marchandises et leurs emballages sont livrés aux risques et périls de leurs destinataires, quel que soit le mode d'expédition. Sauf stipulation contraire, le mode de livraison est toujours réputé fait en nos dépôts, sur camions.

En tout état de cause, la responsabilité de MTP ne pourra excéder 50 % du montant de la commande concernée.

GARANTIES

Principe - Dès la livraison, le fournisseur répond des garanties légales sur les marchandises.

En tout état de cause, le défaut de matière ou les vices cachés ainsi que les erreurs de dimensions, constatés après examen contradictoire, ne peuvent obliger MTP qu'au remplacement pur et simple des produits défectueux, sans qu'il puisse n'y avoir lieu à aucun dédommagement supplémentaire d'aucune sorte.

Les marchandises ainsi remplacées restent la propriété de MTP.

Exclusions - La garantie est exclue :

- Si le matériel est transformé, modifié ou mis en œuvre, et lorsque les avaries sont dues à des négligences, des conditions anormales d'emploi ou d'usage ou à un défaut d'entretien, ainsi qu'au non-respect des consignes, recommandations de mise en œuvre, et en règle générale, au non-respect des règles de l'art et des D.T.U.
- Sans préjudice des dommages et intérêts que MTP pourrait réclamer, toute garantie est suspendue dès que les conditions de paiement ne sont pas respectées.

DONNÉES PERSONNELLES

Accès par le fournisseur - Le fournisseur traite des données personnelles strictement nécessaires à l'exécution du devis et des prestations prévues et nécessaires à l'accomplissement par le fournisseur de ses obligations légales et réglementaires. L'accès à ces données est strictement limité aux employés et préposés du fournisseur qui y sont habilités. Les données sont conservées au sein de l'entreprise le temps nécessaire à la réalisation des prestations.

Droits du client - Le client dispose d'un droit d'accès, de rectification, de portabilité et d'effacement de ses données ou encore de limitation de traitement. Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement de ses données. Dans ce cas il doit contacter le fournisseur :
dpo@materiauxmtp.fr

Devis et contenu du prix - Le prix et les quantités indiqués dans le devis sont établis à titre indicatif, sans engagement, la facturation étant faite au jour de la livraison, de l'enlèvement ou de la mise à disposition. Les prix et conditions s'entendent au départ du magasin.

Supplément de prix - En cas de modification ou d'ajout de prestations, des conditions d'exécution, de décalage dans le démarrage de la prestation / modification du planning contractuel s'il n'est pas du fait du fournisseur, un supplément de prix pourra être dû.

Facturation - Le bon de commande précisera les modalités de paiement : Les marchandises sont payables en notre siège, ou à l'agence de vente ayant établi la facture. Sauf stipulation contraire, les factures sont payables au comptant et sans escompte à la date de livraison au plus tard.

Défaut de paiement dans les délais - Tout retard de paiement sera considéré comme un défaut de paiement, et le règlement de l'ensemble des factures, même non échues, deviendra immédiatement exigible. Le fournisseur sera en droit, sans mise en demeure préalable :

- D'obtenir le paiement d'intérêt moratoires par jour calendaire de retard, sur la base du taux d'intérêt de la Banque Centrale Européenne majoré de 10 points. Ces intérêts courent à compter du jour suivant la date de règlement figurant sur la facture.
- D'obtenir une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 euros, majorée des frais réels de recouvrement.
- D'arrêter les prestations. A compter de l'arrêt des prestations, les risques afférents aux matériaux et matériels quel que soit leur lieu de stockage (magasin ou chantier) sont transférés au client jusqu'à la reprise des prestations. Toute reprise des prestations sera subordonnée à la reprise des paiements.
- De récupérer toute marchandise, même livrée, ces matériaux appartenant au fournisseur jusqu'au paiement intégral du prix, intérêts et frais.
- En cas de contentieux, une majoration de 20% sera appliquée à titre de clause pénale, conformément aux articles 1231-5 et suivants du Code civil.

En cas de multiplicité de contrats entre le client et le fournisseur, il ne pourra y avoir aucune compensation de créances.

RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Propriété des matériaux - Les marchandises même livrées demeurent la propriété de MTP jusqu'au paiement intégral du prix, intérêts, frais et tout autre accessoires découlant des conditions générales et du devis.

Interdiction de gage ou cession par le client – Le client s'interdit de donner en gage ou de céder la propriété des marchandises soumises à la réserve de propriété. Ces dispositions ne font pas obstacle au transfert au client, dès la livraison, des risques de perte et de détérioration des marchandises, ainsi que des responsabilités liées aux dommages qu'ils pourraient causer.

RESILIATION, ECHANGE OU REPRISE DE MARCHANDISES, PALETTES, CHEVRONS

Aucun retour de marchandises ne sera accepté s'il n'a fait l'objet d'un accord préalable de MTP. Aucune marchandise n'ayant fait l'objet d'une commande spéciale ne pourra être reprise.

Palettes et chevrons seront facturés avec la marchandise, et à retourner en parfait état dans les deux mois, aux frais du client. Remboursement à un prix inférieur sur la facture suivante.

Hormis le cas d'une rétractation, en cas de résiliation unilatérale du fait du client après la commande, le montant des acomptes versés sera conservé par le fournisseur à titre d'indemnisation, sans préjudice des frais supplémentaires qui pourraient être dus, sur justificatif, tels que coût des matériaux et matériels commandés ou fabriqués.

FORCE MAJEURE

Si la non-exécution ou le retard est dû à un cas de force majeure au sens de l'article 1218 du Code civil, aucune responsabilité ne pourra être retenue à l'encontre de MTP.

EN CAS DE PROBLÈME

Amiable - En cas de différend, le client et le fournisseur feront leurs meilleurs efforts pour le résoudre à l'amiable.

Si le client est un particulier - Médiateur - En cas d'échec d'une résolution amiable, le client doit réaliser une réclamation auprès du fournisseur, et peut ensuite saisir un médiateur

Tribunal - Tout litige relatif au devis, aux conditions générales et aux prestations prévues n'ayant pas pu être résolu à l'amiable sera porté auprès du Tribunal de Bayonne.

Droit applicable - Les présentes Conditions générales sont soumises au Droit français.

PRIX ET PAIEMENT

Siège social : Lanean – 1 rue Maryse Bastié – 64600 ANGLET
SAS au capital de 5 757 000 € - TVA Intracommunautaire : FR 94 343 279 212
Siret : 343 279 212 00371 RCS Bayonne - Code APE : 4673A
Tél : 05 59 01 19 70 - Fax : 05 59 01 19 71 - www.mtp-sa.com